

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER 2006 A LA LOYE

Présents : Mesdames Odile Rolet-Répécaud, Christine Gris, Frédérique Galvin, Nathalie Chenou, Anne-Marie Bailly, Danielle Lequin
Messieurs Alain Déjeux, Guy Villet, Denis Goichot, André Macchioni, Bernard Bruet, Jean-Claude Colmagne, Daniel Gloriod, Luc Boilley, Claude Giboudeau, Jean Perrotin, Henri Ogier, Gilles Masuyer, Jean-Louis Grappe, Denis Sauce, Christian Brusseaux, Jacques Martin, Christian Magdelaine, Michel Rochet, Philippe Bride, Bernard Dole, Yves Chalumeau, Michel Terrier, Henri Alixant, Michel Pierre, Marc Espaze, Jean-Charles Koehren, Rémy Gauthier, Jean-Marie Appointaire, Alain Bigueur, Jean-Marc Blanc, Bernard Gros.

Excusés : Messieurs Bernard Fraizier, Daniel Mairot

Monsieur Grappe, Maire de La Loye souhaite la bienvenue aux délégués et donne la parole à M. le Président. Celui-ci donne la liste des absents excusés.

Affaires générales (Rapporteur : M. Sermier)

Le compte rendu du précédent conseil communautaire en date du 25 janvier 2006 est approuvé à l'unanimité

Monsieur Grappe est élu secrétaire de séance

Le conseil communautaire prend acte de la décision prise par le bureau le 20 janvier dernier.

- N°17/2006 attribution subvention OPAH

Le conseil communautaire prend acte des décisions prises par le président en matière de dépenses

Finances et Budget (Rapporteurs : M le Président et les vice-présidents)

I/ Orientations budgétaires 2006 (M Sermier)

M Sermier fait part à l'assemblée, avant la présentation des actions fiche par fiche, des grandes orientations du projet de budget principal de l'exercice 2006, validées par la commission des finances réunie le 10 février dernier ainsi qu'à l'unanimité du bureau du 20 février 2006 ; à savoir :

- Les compétences dont le poids budgétaire est remarquable en raison de projets qui émergent cette année telles que : Economie, Assainissement, Nouvelles technologies, Environnement.
- Les compétences « traditionnelles » dont le volume budgétaire 2006 est comparable à celui de l'exercice 2005 : Le plan lecture dans le domaine culturel, le secteur jeunesse avec les CLSH, le tourisme, la solidarité

Il rappelle que l'équilibre du budget est assuré par la fiscalité et qu'à ce titre l'évolution convergente des taux de la Taxe Professionnelle Unique ainsi que l'évolution positive de ses bases due à la bonne santé des entreprises locales et à la politique économique de la CCVA procurent des ressources fiscales nouvelles. Cependant et contrairement à ceux des communes, les budgets des communautés de communes sont plutôt dédiés à des opérations d'investissement et trouvent leur équilibre par les recettes correspondantes. Ce qui est le cas de celui de la CCVA depuis une douzaine d'année d'où une insuffisance corrélative des ressources de la section de fonctionnement due aussi au fait que les transferts de compétences des communes vers la CCVA n'ont jamais été accompagnés des transferts de moyens. Dans cet ordre d'idée et afin de retrouver à terme un équilibre des sections et d'assurer progressivement l'avenir, il propose à l'assemblée de décider que pour 2006 l'évolution des taux de la fiscalité additionnelle soit de 3 %.

Donne connaissance de l'évolution de l'encours de la dette lequel a diminué de 2005 à 2006, et qui comporte majoritairement des emprunts dus aux différents programmes d'investissement en assainissement dont l'amortissement est assuré par les participations communales et non par la fiscalité.

Souligne que pour 2006 l'emprunt proposé est important car destiné à financer une opération lourde en assainissement.

II/ Comptes administratifs et comptes de gestion de l'exercice 2005 (Rapporteur : M Villet)

Sur proposition de M Villet, vice-président chargé des finances, le conseil communautaire adopte à l'unanimité les comptes administratifs et le compte de gestion de l'exercice 2005, budget principal et budgets annexes, documents adressés aux délégués avec la convocation à la présente séance.

Le résultat de clôture s'élève à :

Budget principal	377 280,92 euros
Budget annexe base de loisirs d'Ounans.....	/ euros
Budget annexe bâtiment les Vignes.....	/ euros
Budget annexe bâtiment Villers-Farlay.....	/ euros

Budget annexe Bel-Air.....	/euros
Budget annexe Pré-Bernard.....	130 247,12 euros

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'ensemble de ces documents.

III/ Affectation des résultats (M Villet)

Considérant le résultat de fonctionnement de l'année 2005, les résultats antérieurs et les restes à réaliser dont le total s'élève à 160 854,74 euros. Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter celui-ci de la façon suivante :

Affectation obligatoire :

A l'apurement du déficit antérieur	/euros
Solde disponible	362 625,79 euros
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	2 164,87 euros
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	360 460,92 euros

IV/ Rapport annuel des marchés publics 2005 (Rapporteur : M Villet)

Le conseil communautaire après en avoir délibéré prend acte des marchés publics 2005.

V/ Budgets primitifs de l'exercice 2006 (le président et les vice-présidents)

Mme et MM les vice-présidents donnent lecture au conseil des projets de budgets principal et annexes préalablement examinés par la commission des finances. Ceux-ci se présentent sous la forme de fiches financières conformes aux documents budgétaires et distribués avec la convocation à la présente séance ;

Chaque vice-président présente les fiches relevant du domaine de sa compétence et les propositions de délibérations afférentes aux actions proposées.

Délibérations pour la mise en œuvre des actions budgétisées et adoptées par l'assemblée :

Affaires générales :

- Sur proposition du président, le conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer pour 2006 les taux de la fiscalité additionnelle ainsi qu'il suit :

Taxe d'habitation	0,571 %
Foncier Bâti.....	1,13%
Foncier non bâti.....	2,02%

- Demande de subvention au Conseil Général du JURA, dans le cadre du CTC pour l'animation de la CCVA

Environnement : (rapporteur M Macchioni)

- L'entreprise Ateliers Graphiques 2D J-P réalisera l'édition des fiches faunes et flores pour un montant de 4 290 €
- Le S.I.D.E.C est retenu pour la maîtrise d'œuvre des travaux de remplacement des passages busés du Goutry ; montant de la mission 3 482, 80 €

Culture, Jeunesse (Rapporteurs : MM Bigueur et Sauce)

- Autorisation au Président de signer les conventions de mise à disposition de l'autobus de la CCVA
- Subvention de 6 417 € à l'EMIVAL pour les jeunes du Val d'Amour y suivant des cours
- Subvention de 1 300 € à l'harmonie des Pays de Chaux pour un projet musical
- Autorisation au président pour signer des conventions avec Familles rurales du Val d'Amour, la section sports-loisirs-vacances du CCSVA et l'ADAVAL pour l'attribution de subventions pour le fonctionnement des CLSH en 2006 et rappel sur 2005 (montants à fixer ultérieurement par le conseil communautaire)

Economie (Rapporteur : M Rochet)

- Autorisation au président pour solliciter la DDR pour l'extension de la ZA de Mouchard
- Cotisation à Jura initiative pour 150 €
- Autorisation au président de signer un avenant à la convention passée avec Entreprendre et Réussir pour poursuite de l'action en 2006.
- Autorisation au président afin de solliciter les subventions prévues dans le cadre de DEFI bois et du Pôle d'Excellence
- Autorisation au président à reconduire la convention avec La boutique de gestion
- Accorder une subvention de 3 049 € aux associations foncières de Vaudrey et de Mont-sous-Vaudrey pour la réfection d'un chemin permettant de relier les silos de Vaudrey et de Mont-sous-Vaudrey sans passer sur la voie communale « Vieille de Salins » desservant le collège et le bâtiment Etapes.

Assainissement : (Rapporteur : M Masuyer)

- Autorisation au président de contracter les emprunts nécessaires au financement complémentaire de l'opération « transit et STEP Villers-Farlay/Ecleux/Chamblay ».

Tourisme : (Rapporteur : M Gros)

- Le conseil communautaire décide de racheter pour 4 400 € TTC les travaux réalisés par Vals Nature à la base de loisirs (création d'un bureau dans le bâtiment d'accueil)

Insertion Solidarité : (Rapporteur : M Terrier)

- Emplois verts : Autorisation donnée au président de signer une convention de mise à disposition avec L'ONF.

-Pôle d'accueil : Autorisation donnée au président de signer une convention d'objectif avec AGATE Paysages pour attribution d'une subvention de fonctionnement de 14 000 € pour cette année et accepte le principe d'une reconduction du CTC à même hauteur que l'année passée.

Le conseil communautaire, sur proposition du président, approuve à l'unanimité moins une abstention (M Martin) les projets de budget principal et annexes de l'exercice 2006.

Modification du règlement intérieur du conseil communautaire sur les commissions d'instruction permanentes

Le conseil communautaire, sur proposition du président décide, à l'unanimité, d'arrêter la liste des commissions d'instruction permanentes et le nombre de membres y siégeant (délégués communautaires titulaires ou suppléants) et de modifier dans ce sens son règlement intérieur (tableau annexé au présent compte rendu).

Assainissement (Rapporteur : M Masuyer)

Réseaux de transit des eaux usées Villers-Farlay/Ecleux/Chamblay

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Président à signer une acceptation de sous-traitant au bénéfice de l'entreprise INEO pour la réalisation des réseaux de transit d'eaux usées.

Tourisme (Rapporteur : M Gros)

Gens du voyage

Mr Gros donne connaissance au conseil communautaire du résultat de la réflexion engagée par la commission tourisme sur les différentes possibilités visant à réduire les nuisances causées par le stationnement des gens du voyage sur le Val d'Amour et ce notamment après avoir rencontré les représentants de l'association des gens du voyage. Il semblerait que la seule solution soit de définir un espace de stationnement sur chaque commune, ce qui permettrait d'une part de choisir l'endroit souhaité par les élus pour le stationnement des gens du voyage et d'interdire toutes les autres installations sur le territoire de la commune, et d'autre part de pouvoir avoir recours au Tribunal de Grande Instance pour faire expulser les personnes qui ne respecteraient pas ces décisions.

Après cet exposé, M le président propose que les maires des communes concernées par ces problèmes mettent en place ce dispositif avant la saison touristique.

Le conseil communautaire en prend acte.

Pour éviter de rencontrer à nouveau les problèmes touristiques de l'été 2005, il est impératif de prendre une décision avant le mois de mai 2006.

Je vous saurais gré de bien vouloir prendre acte de cette information.

Avenir du Tourisme

Le Conseil communautaire considérant sa délibération n° 142/2005 du 28 novembre 2005, par laquelle il validait le principe de la création d'un Office de Tourisme unique à l'échelle du pays dolois, décide à l'unanimité de créer une entente intercommunale avec la Communauté de communes du Jura dolois dans le but de financer l'Office de Tourisme du Pays dolois/ Pays de Pasteur, désigne : M Bernard Gros, M Christian Brusseaux et Mme Frédérique Galvin pour représenter la Communauté de communes du Val d'Amour au sein de l'entente intercommunale

M Bernard Gros et M Christian Brusseaux pour représenter la Communauté de communes du Val d'Amour au sein du conseil d'administration de l'Office de Tourisme du Pays dolois/Pays de Pasteur.

Infrastructure économiques (Rapporteur : M Sermier)

Accompagnement extension de l'entreprise Ravoyard

Le Conseil Communautaire considérant sa délibération 9/2006 en date du 25 janvier 2006, par laquelle il acceptait d'accompagner l'extension de l'entreprise Ravoyard en se portant acquéreur de terrains sur la commune de Vaudrey, considérant que l'acquisition d'une partie des terrains (ZH 30 ; 31 ; 32 ; 33 ; 34 ; 39 ; 40) a été signée courant février décide à l'unanimité de céder ceux-ci soit 70 930m² à l'entreprise Ravoyard au prix validé lors du dernier Conseil Communautaire soit 106 353, 69€ .

M Gauthier demande à M le président à ce que la communauté de communes soit garante de la bonne exécution de ces travaux d'extension notamment en ce qui concerne les voiries à créer, l'entretien des terrains non immédiatement utilisés et les plantations prescrites au niveau des autorisations d'urbanismes anciennes et à venir.

Le Président, avec l'accord unanime des membres du conseil, prédise que la desserte routière de cette entreprise sera prise en compte dans les compétences de la CCVA, au même titre que les zones du Bel-Air et du Pré-Bernard.

Questions diverses

Suite à la demande de M Masuyer, M le président confirme que la CCVA procédera à un reversement au profit de la commune de Granges-de-Vaivre de la taxe professionnelle perçue suite aux travaux de voirie réalisés par une entreprise pour le compte du département sur cette commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est close à 23 heures 20.

Le Président
Jean-Marie SERMIER